



Covid-19, 20 mars

Services aux membres – conduite professionnelle

Services aux membres

L'Ordre adapte ses méthodes de travail en raison de la pandémie en cours. Ainsi, notez que la majorité du personnel assurera le service en mode télétravail, lors des heures de bureaux. De plus, dans le but de limiter les contacts directs nos bureaux seront fermés jusqu'à nouvel ordre.

Ainsi, pour LES DEMANDES D'ADMISSION À L'ORDRE, nous vous prions de nous transmettre vos documents par courriel ou par la poste et de ne pas vous présenter en personne à nos bureaux. Pour toute demande non urgente, nous demandons à tous de les reporter à plus tard.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration en cette période particulière pour tous. Nous vous tiendrons au courant des développements au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

Conduite professionnelle des membres de l'Ordre

L'Ordre s'en remet aux directives et recommandations du gouvernement ainsi qu'au bon jugement des professionnels concernés, qui, comme chaque citoyen en cette période particulière, doivent s'assurer de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger le public. Ainsi, seules les interventions urgentes et qui n'exposent pas le professionnel ou bien un membre du public, peuvent être envisagées. Toutes interventions non-urgentes devraient être reportées.